

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 20 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 25 – **REPRÉSENTÉS** : 04

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

OBJET :	<i>Convention d'assistance à la maîtrise foncière dans le cadre de l'aménagement de l'îlot « Richomme »</i>
----------------	---

N° 2021 / 05 / 11

*Vu les statuts de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique accordant l'intervention en assistance à la maîtrise foncière (études, négociation) de parcelles situées dans l'îlot « Richomme » en date du 11/05/2021 ;
Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'intervention de l'Établissement Public Foncier dans ce dossier en date du 19 avril 2021 ;
Vu la convention d'assistance à la négociation foncière transmise le 27 avril 2021 par l'Établissement Public Foncier ;
Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

CONSIDÉRANT que la commune doit développer la maîtrise du foncier dans le cadre de l'aménagement futur de l'îlot « Richomme » ;

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *AUTORISE et REQUIERT l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour l'assistance à la maîtrise foncière de l'îlot « Richomme » situé entre la rue des Rigondais et le boulevard de la Résistance à Blain pour le compte de la Commune de Blain,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à contracter et signer tout document nécessaire à la mise en place d'une assistance à la maîtrise foncière par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, en particulier la convention d'assistance à la négociation foncière présentée.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} juin 2021,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20210527-CM-2021-05-11-DE
Date de télétransmission : 01/06/2021
Date de réception préfecture : 01/06/2021